

Préavis N° 6/2025 relatif à une demande de crédit de CHF 210'000.- TTC pour l'étude d'avant-projet de la transformation de la filière de traitement d'eau de la station de Champ-Jaillet.

Commission Technique

Au Conseil Intercommunal du SIDERE

Rapport de la Commission Technique (CoTech) du Conseil Intercommunal chargée d'étudier le préavis n° 6/2025.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués,

La Commission Technique du SIDERE s'est réunie **le jeudi 4 septembre 2025** dans les locaux du SIDERE à Perroy.

Elle est composée comme suit :

Messieurs :	Graber Bernard	Président
	Chabloz Cédric	Membre
	Alain Fillettaz	Membre (excusé)
	Mani Robin	Membre
	Tschudin Jacques	Membre

Sont également présents le 4 septembre 2025, M. François Delafoge président du CODIR, M. Francis Mondoux membre du CODIR, Mme Maud Bauduret cheffe de service, ainsi que la CoFin.

Après les salutations d'usage, le préavis nous a été présenté par Monsieur. François Delafoge et Madame Bauduret ces derniers ont répondu clairement aux nombreuses questions de la CoTech. Nous avons ainsi pu débattre en toute connaissance de cause.

Il est temps et tout aussi sage de commencer à penser à la suite à donner aux installations de la station de Champ-Jaillet. Nous avons pu voir le cahier des charges et les réponses des 4 entreprises qui ont répondu à l'appel d'offre du CoDir. L'entreprise choisie n'est pas la moins couteuse, mais par contre se montre la plus compétente pour nous faire des propositions qui tiennent compte des futurs besoins des 30 prochaines années et ceci dans un délai raisonnable.

Aujourd'hui, la station de potabilisation permet le traitement de 6'000 l/min contre les 7'200 l/min initialement. Conséquence, le Sidere a dû acheter de l'eau à nos voisins afin de satisfaire la demande de cet été. Conclusions, il faut aller de l'avant avec cette étude afin de trouver rapidement une solution permettant de passer au minimum à 9'000 l/min voir plus dans l'espace existant.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, c'est à l'unanimité que la Commission Technique vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, d'accepter le préavis n° 6/2025 tel que présenté.

Rolle, le 11.09.2025

Au nom de la Commission Technique.

Le Président :

Bernard Graber

Le Rapporteur :

Jacques Tschudin

Les Membres :

Robin Mani

Alain Fillettaz

Cédric Chabloz